

Vers une coopération intensifiée entre les Nations unies (ONU) et l'Union africaine (UA) pour l'élimination des violences sexuelles et basées sur le genre, et pour la protection de la santé et des droits des femmes et des enfants dans les contextes humanitaires

Vaincre la violence et la vulnérabilité dans les contextes humanitaires

Document d'information pour
la manifestation parallèle de haut niveau
conjointe Union africaine - ONUSIDA
(en qualité de président en exercice du H6)
lors de la 73^{ème} Assemblée générale des
Nations unies, 24 septembre 2018, au siège
de l'ONU, salle de conférence 3

“Tout le monde est gagnant lorsque les femmes sont autonomes. Les femmes sont la pierre angulaire de la prospérité de la société dans son ensemble. Même dans les situations de conflit, elles sont en mesure d’apporter une contribution unique à la paix et à la stabilité.”

S.E. le Président Paul Kagame
Président de l’Union africaine
et Président de la République du Rwanda

“Je réitère mon appel en faveur d’actions concrètes, décisives et durables. La promotion de la femme n’est pas une faveur, mais un impératif pour le respect de la dignité humaine et le développement du continent.”

Moussa Faki Mahamat
Président de la Commission de l’Union africaine

“Des investissements accrus dans la santé génésique, maternelle, néonatale, infantile et juvénile comptent également parmi nos meilleurs outils face aux niveaux croissants de conflit et de crise humanitaire, qui touchent de manière disproportionnée les pays à majorité musulmane. Nous devons donner la priorité au potentiel des femmes et des adolescents en tant qu’agents de la paix en investissant davantage dans les secteurs de la santé, de l’éducation et de l’économie.”

Amina J. Mohammed
Secrétaire général adjoint des Nations unies

“Les crises humanitaires exacerbent l’épidémie de VIH. Des millions de personnes sont laissées pour compte, les vulnérabilités augmentent, le viol est utilisé comme arme de guerre et la violence conduit à de nouvelles infections. L’Union africaine et les Nations Unies se sont engagées à faire en sorte que chaque enfant et jeune atteigne son plein potentiel dans tous les contextes, y compris dans les situations d’urgence humanitaire.”

Michel Sidibé
Directeur exécutif de l’ONUSIDA
Président du Partenariat H6

Contenu

Aperçu	2
Recommandations sommaires	3
Menaces croissantes pour une vie saine dans les situations humanitaires	5
Renforcer la sécurité humaine par l'action multilatérale	8
Profiter de la dynamique : inscrire la santé humanitaire à l'ordre du jour de la diplomatie mondiale en matière de santé pour promouvoir la sécurité humaine	12
Renforcement de la coopération Union africaine/Nations unies pour des solutions durables et centrées sur l'être humain	15
H6 : Une plateforme éprouvée pour coordonner l'action en matière de santé et de droits des femmes, des enfants et des adolescents	18
Événement parallèle de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, « Vers une coopération intensifiée entre les Nations unies et l'Union africaine pour l'élimination des violences sexuelles et basées sur le genre, et pour la protection de la santé et des droits des femmes et des enfants dans les contextes humanitaires »	21
Recommandations	23
Références	25

Aperçu

Les crises humanitaires sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves. La violence et les conflits sont à la fois sources et résultats d'instabilité, de fragilité et de déplacements massifs de population. Le réchauffement climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes et autres désastres naturels continuent de s'accroître et d'impacter des millions de personnes dans le monde. Parallèlement, les urgences humanitaires ont défait des décennies de progrès en matière de développement, sur le continent africain et ailleurs. Des interruptions graves et même l'effondrement des systèmes de santé en raison d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle empêchent l'accès aux soins de santé de base.

Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables dans ces situations de crise humanitaire. La violence à l'égard des femmes et des filles augmente en périodes de conflits, et il a été démontré que les femmes et les filles étaient plus touchées lorsque les populations étaient déplacées du fait de catastrophes naturelles.

Face à ces défis, l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'initiative *L'Afrique que nous voulons* a créé un climat politique particulièrement favorable. Les nouveaux engagements pris tant par l'Union africaine que par l'ONU offrent une excellente opportunité pour améliorer la collaboration en matière de sécurité humaine, afin notamment d'obtenir des résultats plus probants en matière de santé dans les situations de crises humanitaires, d'instabilité et de conflits. Le partenariat national H6, qui réunit les agences des Nations unies chargées de la santé des femmes, des enfants et des adolescents, peut fournir un outil d'action essentiel dans le contexte du Cadre conjoint UA/ONU pour un partenariat renforcé en faveur de la paix et de la sécurité.

Pour tirer parti de ce momentum, l'Union africaine et les Nations unies convoqueront un dialogue de haut niveau à l'Assemblée générale des Nations unies pour exhorter la communauté internationale à une action concertée pour éliminer les violences sexuelles et basées sur le genre et pour protéger la santé et les droits des femmes et des enfants en contextes humanitaires, dans le cadre des efforts diplomatiques mondiaux menés pour la santé publique. Ce dialogue soulignera la nature multisectorielle de la sécurité humaine, et plus précisément la manière dont l'exploitation, les abus, les violences sexuelles

et le VIH affectent démesurément les femmes et les filles dans les situations humanitaires. Il renforcera l'appel à un soutien diplomatique accru en matière de santé humanitaire dans le cadre de la prévention des conflits, des opérations de redressement et du renforcement de la capacité de résilience.

Ce document d'information vise à éclairer les discussions tenues lors de la manifestation et présente un certain nombre de recommandations, en particulier pour une collaboration renforcée entre l'UA et l'ONU.

Recommandations sommaires

Action conjointe Union africaine-Nations unies

Établir un programme commun et guider l'action concertée en s'attaquant aux liens entre les violences sexuelles et basées sur le genre, l'exploitation et les abus sexuels, la santé et les droits des femmes et des hommes, et le VIH dans les situations humanitaires :

- Élaborer un programme de travail conjoint à moyen-terme pour cet agenda commun, dans le contexte du Cadre conjoint UA/ONU pour un partenariat renforcé en faveur de la paix et de la sécurité.
- Convoquer une réunion annuelle entre les dirigeants de l'UA et le partenariat H6 afin d'élaborer et de suivre une feuille de route annuelle pour faire avancer le programme.
- Élaborer un plan d'action conjoint UA/ONU intégré et exhaustif qui intègre, entre autres, la création d'outils de sensibilisation et de formation destiné au personnel non informé dans les opérations de maintien de la paix et renforcer l'architecture UA/ONU pour lancer des mesures basées sur des expériences probantes pour lutter contre le VIH et les violences sexuelles et basées sur le genre dans les situations de conflits et d'urgence humanitaire.
- Mener un plaidoyer ciblé en faveur de la mobilisation des ressources et des partenariats pour renforcer la mise en œuvre coordonnée des programmes de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et le VIH dans les situations humanitaires.

Actions de l'Union africaine

- Encourager les membres africains du conseil de Sécurité des Nations unies (A3) à inscrire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, pendant leurs présidences respectives, les questions de violences sexuelles et basées sur le genre et de protection de la santé et des droits des femmes et des enfants en contexte d'instabilité et de conflit.
- Assurer une large diffusion de ces recommandations par l'intermédiaire des organes compétents de l'UA, y compris lors du Sommet des chefs d'État de l'UA en janvier 2019.

Actions des Nations unies

- Renforcer la collaboration au sein du système des Nations Unies afin d'assurer une information plus systématique sur le VIH, l'exploitation et les abus sexuels, la violence sexuelle et basée sur le genre et la santé des femmes et des enfants dans les situations de conflit, en s'appuyant sur les données d'une série de partenaires, tels que le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Département des Opérations de Maintien de la Paix (DOMP), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et ONU Femmes.
- Mettre en place des mécanismes novateurs pour renforcer la collaboration entre le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Programme alimentaire mondial (PAM) et l'OIM en vue de la mise en œuvre conjointe du cadre de résultats H6 2020 dans les situations humanitaires.
- Renforcer la coopération avec les agences de santé des Nations Unies et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ONU/SIPC) pour intégrer les priorités H6 dans le programme de résilience de la réduction des risques de catastrophe et dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

Menaces croissantes pour une vie saine dans les situations humanitaires

Les situations humanitaires constituent une menace croissante pour le développement, la paix et la sécurité dans le monde. En 2017, 68 millions de personnes ont été déplacées de force à travers le monde à la suite de persécutions, de conflits ou de violences généralisées, dont 25 millions de réfugiés, 40 millions de déplacées internes et 3 millions de demandeurs d'asile, soit une augmentation de 2,9 millions de personnes à partir de 2016 et un nouveau record (1). Au total, 2 milliards de personnes vivent dans des pays dont le développement est affecté par l'instabilité, les conflits et la violence (2).

L'Afrique fait face aux défis particuliers: en 2017, 25 états africains ont été aux prises avec une ou plusieurs formes d'insécurité, comme la rébellion organisée ou la guerre civile, le crime organisé et l'extrémisme violent (3). Alors que l'Afrique ne représentait que 16 % de la population mondiale en 2016, plus d'un tiers des conflits mondiaux y ont eu lieu (4). En conséquence, en Afrique subsaharienne, la population de réfugiés a augmenté de 1,1 million en 2017, atteignant 6,2 millions de personnes, soit près d'un tiers des 19,9 millions de réfugiés placés sous mandat du HCR.¹ Les catastrophes naturelles, y compris les épidémies, touchent en moyenne 11 millions de personnes en Afrique chaque année (5). Les pays en développement, accueillent également un nombre disproportionné de réfugiés, actuellement 85 % de la population mondiale déplacée (1).

Les catastrophes naturelles, les conflits et autres crises humanitaires déclenchent souvent un cercle vicieux par lequel les personnes vulnérables perdent l'accès à la plupart des services de base. Les systèmes d'éducation, les systèmes de santé, les infrastructures, l'eau et l'assainissement sont considérablement affaiblis, alors que ces services devront peut-être faire face à un nombre accru de personnes déplacées. Ces graves problèmes systémiques aggravent l'éventail des effets négatifs de la crise, réduisent les possibilités d'éducation, d'emploi

¹ Ce total ne comprend pas les 5,4 millions de réfugiés palestiniens placés sous mandat de l'UNRWA.

et d'intégration sociale et allongent les délais de rétablissement (6). Les réfugiés accueillis dans les pays en développement placent également une pression considérable sur les systèmes d'alimentation en eau et de santé des communautés d'accueil (7).

Les systèmes de santé en sont un bon exemple. Des interruptions graves et même l'effondrement des systèmes de santé en raison d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle empêchent l'accès aux soins de santé de base. Les agressions contre le personnel et les établissements de santé sont de plus en plus fréquentes dans les conflits actifs (8) et, au fil du temps, les conflits entraînent la détérioration du personnel de santé, des infrastructures et de la chaîne d'approvisionnement médical.

Il n'est pas surprenant de constater, d'après les données, que les pays les plus éloignés des objectifs de développement convenus à l'échelle mondiale sont en conflit ou sortent d'un conflit (9). Les conflits armés en Afrique subsaharienne au cours des trois dernières décennies ont entraîné des pertes substantielles en matière de santé et de bien-être (10).

Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables dans les situations humanitaires. On estime qu'en 2018, la violence prolongée et les catastrophes naturelles toucheront 34 millions de femmes en âge de procréer, dont 5 millions de femmes enceintes (11). On estime que 60 % de tous les décès maternels évitables se produisent dans des situations humanitaires et de conflit, ce qui équivaut à près de 500 décès par jour (12). Il a été démontré que les femmes et les filles sont davantage affectées en cas de déplacement de populations du fait de catastrophes naturelles telles que les inondations et les typhons (13). La violence contre les femmes et les filles augmente pendant les périodes de conflit, le viol et autres formes de violence sexuelle étant une pratique de guerre courante (14, 15). Les femmes et les filles dans les populations réfugiées courent un risque accru de violence basée sur le genre (16); au moins une femme réfugiée ou déplacée sur cinq dans les pays touchés par un conflit subit des violences sexuelles (17). Il a été démontré que les rapports sexuels forcés facilitaient la transmission du VIH (18). Ces schémas de violence à l'égard des femmes et des filles soulignent la nécessité d'agir de toute urgence pour répondre explicitement à toute la gamme des violences que les femmes et les filles subissent dans les situations de conflit et d'après-conflit, y compris leurs liens avec le VIH.

Les injustices, les violations des droits de l'homme, les violences sexuelles et basées sur le genre ne sont pas seulement une conséquence dramatique des situations de crise, mais elles alimentent également les conflits et l'instabilité à long terme. Inversement, la protection de la santé et des droits des femmes et des jeunes est essentielle pour surmonter la fragilité, les conflits et les catastrophes. Elle accélère par ailleurs le rétablissement et renforce l'état de droit, l'équité, l'égalité et la croissance inclusive.

Et pourtant, les interventions humanitaires sur le terrain ne prennent souvent pas suffisamment et dûment en compte les différentes manières dont les catastrophes et les conflits affectent la santé des femmes et des filles. Bien que des lignes directrices d'action aient été élaborées, il existe actuellement très peu de preuves d'interventions réussies visant à prévenir la violence sexiste pendant les conflits ou contre les populations de réfugiés (19–21). La santé et les droits ne peuvent être traités comme une préoccupation secondaire.

Renforcer la sécurité humaine par l'action multilatérale

L'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'initiative *L'Afrique que nous voulons* définit une vision et des objectifs de développement à long terme pour le continent africain. La paix et la sécurité sont des éléments essentiels à la mise en œuvre de ces agendas.

Le pilier *Paix et sécurité* du programme de réforme des Nations unies du Secrétaire général Antonio Guterres donne la priorité à la prévention des conflits et au maintien de la paix, et appelle à un alignement plus étroit entre les efforts des Nations unies en matière de paix et de sécurité et leurs efforts en matière de développement et de droits de l'homme (22). Cette approche, qui s'inscrit dans une tendance globale visant à tenir davantage compte de la sécurité humaine, est définie dans la résolution 66/290 de l'Assemblée générale comme « une approche visant à aider les États membres à identifier et à relever les défis à grande échelle et transversaux liés à la survie, aux moyens d'existence et à la dignité de leurs populations ». La sécurité humaine implique des « réponses centrées sur les personnes, globales, adaptées au contexte et axées sur la prévention qui renforcent la protection et l'autonomisation de tous les individus » (23).

La prévention des conflits, le renforcement de la résilience et la préparation aux catastrophes sont indispensables pour limiter l'ampleur des effets négatifs des crises, permettre un redressement plus rapide aux niveaux individuel et national et briser le cycle des crises. Des systèmes de santé solides sont un élément essentiel pour renforcer la sécurité humaine. Grâce à un système de santé solide et efficace, un pays est plus à même de répondre aux conflits et aux crises humanitaires, tout en jetant les bases de communautés plus pacifiques et plus résilientes.

Les femmes ont un rôle essentiel à jouer. La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée en octobre 2000, a réaffirmé l'importance des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, les négociations de paix, la consolidation de la paix, le maintien de la paix, les interventions humanitaires et la reconstruction après les conflits. La résolution souligne également l'importance de leur participation sur un pied d'égalité et de leur pleine implication dans toutes les activités liées au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité.

Au cours des 18 années suivantes, d'autres résolutions du Conseil de sécurité ont renforcé les efforts internationaux visant à prévenir et à lutter contre l'exploitation et les abus sexuels, la violence sexiste dans les situations de conflit et d'après-conflit (voir tableau 1): La résolution 1820 (2008) appelait à agir contre la violence sexuelle lors de conflits; la résolution 1889 (2009) soulignait la nécessité de protéger et d'autonomiser les femmes et les filles dans les programmes mis en place après la fin des conflits; la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité des Nations unies habilite le Secrétaire général à surveiller et présenter des rapports sur la violence sexuelle liée au conflit, y compris le viol dans les situations de conflit armé et d'après-conflit, et invite les parties à un conflit armé à prendre et à mettre en œuvre des engagements spécifiques et assortis de délais pour combattre la violence sexuelle; la résolution 2122 (2013) du Conseil de sécurité identifie le besoin en aide humanitaire pour assurer l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris pour les grossesses résultant d'un viol; la résolution 2272 (2016) renforce les activités visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels dans le cadre des opérations de paix ; la résolution 1983 (2011) reconnaît les besoins spécifiques des femmes vivant avec ou affectées par le VIH dans les situations de conflit et d'après-conflit ; et la résolution 2286 (2016) renforce la protection des professionnels de la santé et du personnel humanitaire dans les situations de conflit.

L'Union africaine a également pris une série d'engagements dans le cadre de ce programme, notamment le communiqué de la 659^e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, adopté le 16 février 2017 (cf. tableau 2). Entre autres choses, l'Union africaine a adopté une position de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels commis par son personnel et le personnel des opérations de soutien à la paix (OSP). Cette position a été articulée dans la politique de l'UA sur la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels dans les OSP. En 2017, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine a invité les États membres à renforcer le rôle des femmes dans la protection de la vie dans des environnements sécuritaires difficiles en Afrique. Ces efforts sont soutenus par la Stratégie africaine de la santé 2016-2030 et le Plan d'action de Maputo 2016-2030 qui appelle les gouvernements africains, la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement multisectoriels à unir leurs forces et à rendre opérationnel le cadre politique continental en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, y compris l'élimination de toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

Toutefois, malgré ces efforts multisectoriels de haut niveau, le nombre de personnes déplacées par les conflits et les catastrophes naturelles n'a cessé d'augmenter ces dernières années, et les crises humanitaires ont encore un impact démesuré sur les femmes et les filles. Les engagements politiques ne se traduisent pas toujours par des actions. Par ailleurs, les capacités et ressources mobilisées n'ont pas toujours été à la mesure des besoins et des engagements pris.

Tableau 1. Engagements internationaux en faveur de l'élimination des violences sexuelles et sexistes, de la prévention du VIH et de la protection des femmes et des filles dans les situations humanitaires (2000-2017)

Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies	Thèmes
1325 (2000)	Importance de la participation égale des femmes et de leur pleine implication dans tous les efforts pour le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité.
1308 (2000)	Lutter contre le VIH dans les opérations internationales de maintien de la paix.
1820 (2008)	Lutter contre les violences sexuelles dans les situations de conflit.
1889 (2009)	Protéger et autonomiser les femmes et les filles, y compris celles qui sont associées à des groupes armés, dans les programmes post-conflits.
1960 (2010)	Prévenir les violences sexuelles dans les contextes de conflit ou succédant aux conflits.
1983 (2011)	Maintien de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale : Lutter contre le VIH dans les opérations de maintien de la paix.
2122 (2013)	Renforcer l'implication des femmes dans toutes les étapes de la prévention des conflits.
2272 (2016)	Prévenir l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de paix.
2286 (2016)	Protection des blessés et des malades, du personnel médical et humanitaire engagé dans les opérations médicales exclusivement.
2320 (2016)	Coopération entre les Nations unies et les organisations régionales et sous-régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale.
2378 (2017)	Réforme du maintien de la paix des Nations unies.

Tableau 2. Politiques, stratégies et programmes de l'Union africaine ouvrant la voie à la protection des femmes et des filles dans tous les contextes (2001-2017)

Déclarations, politiques et programmes de l'Union africaine	Thèmes
Déclaration d'Abuja (2001, réaffirmée en 2013)	Affirmer l'importance de placer la priorité sur les femmes et les jeunes dans la lutte contre les épidémies, en particulier le VIH.
Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes (2003)	Veille au respect des droits fondamentaux des femmes tels que leur égalité sociale et politique aux hommes, l'amélioration de leur autonomie en ce qui concerne leurs décisions de santé, et l'élimination des pratiques de mutilation génitale.
Cadre politique continental relatif à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (2005)	Guide l'intégration des droits sexuels et reproductifs au cœur des soins de santé primaires, et l'intégration des questions de genre dans les programmes de développement socio-économique.
Prix Mama Afrika pour la survie de la mère, du nouveau-né et de l'enfant en Afrique (2013)*	Reconnaître les dignitaires clés qui travaillent activement à l'amélioration de la santé des femmes et des enfants sur le continent.
Campagne de l'Union africaine pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique (2014-2017)	Vise à accélérer la fin du mariage des enfants en Afrique par le biais d'actions juridiques et politiques.
Agenda 2063, « L'Afrique que nous voulons » (2015)	Un programme sur 50 années œuvrant à la transformation économique et intégrative à long terme de l'Afrique, qui inclut l'éradication de toutes les formes de violence et de discrimination et la réalisation de la parité entre les sexes.
Cadre catalytique pour mettre fin au sida, à la tuberculose et éliminer le paludisme en Afrique d'ici 2030 (2015)	Dote les jeunes des compétences nécessaires pour se protéger contre le VIH et améliorer l'accès aux services et à la justice afin de concrétiser la vision d'une « Afrique sans sida » d'ici à 2030.
Stratégie africaine de la santé (2016-2030)	Guide les États membres vers la vision d'une Afrique intégrée et prospère, délivrée des épidémies, du handicap et des décès prématurés. La stratégie reconnaît que les épidémies, les catastrophes et les crises humanitaires constituent une menace pour le développement durable et pour la prévention des décès évitables des mères, nouveaux-nés et enfants.
Plan d'action de Maputo (2016-2030)	Les objectifs stratégiques comprennent l'égalité des sexes, l'autonomisation, les droits de l'homme (y compris la fin de la pratique des MGF) et l'investissement dans les adolescents, les jeunes et autres populations vulnérables et marginalisées par le biais de l'éducation.
659 ^e réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) (2017)	Renforcer le rôle des femmes dans la protection de la vie dans des environnements sécuritaires difficiles en Afrique.

* Prix lancé en marge de la Conférence internationale de 2013 sur la santé maternelle, néonatale et infantile en Afrique qui a reçu un soutien technique et financier du FNUAP, de l'ONUSIDA et de l'UNICEF.

Profiter de la dynamique : inscrire la santé humanitaire à l'ordre du jour de la diplomatie mondiale en matière de santé pour promouvoir la sécurité humaine

Il y a près de 20 ans, compte tenu de l'ampleur de l'épidémie de VIH, de ses ramifications humaines, politiques, économiques et liées à l'instabilité/ la sécurité, les États membres ont inscrit le sida à l'ordre du jour du Conseil de sécurité afin de mobiliser la coopération internationale nécessaire pour y faire face. C'était la première fois qu'une question de santé figurait parmi les questions de haute politique internationale traitées par le Conseil de sécurité de l'ONU. La résolution 1308 en découlant exhortait les pays à prendre des mesures pour soutenir la prévention du VIH parmi le personnel international chargé du soutien et du maintien de la paix, tout en chargeant le Secrétaire général de l'ONU d'élargir son leadership et l'ONUSIDA de renforcer la coopération multisectorielle.

Le leadership au sein du Conseil de sécurité a renforcé un mouvement social en pleine expansion. Une réponse mondiale sans précédent a été mise en place, en particulier pour aider les personnes et les pays les plus touchés en Afrique. Ce succès de la diplomatie mondiale en matière de santé a conduit à donner la priorité à l'épidémie de VIH dans les programmes politiques nationaux, à la collaboration transfrontalière ainsi qu'à l'augmentation substantielle de la solidarité mondiale. Il a ouvert la voie à de nouvelles normes mondiales et à des relations diplomatiques eu égard à l'accès aux médicaments génériques, et il a déclenché une réponse plus rationnelle et coordonnée de l'ONU à des fins de soutien des pays et des institutions régionales.

À l'heure actuelle, l'agenda diplomatique mondial en matière de santé se concentre en grande partie sur la résistance aux antimicrobiens et la préparation aux épidémies : deux défis de taille pour la sécurité humaine et le développement durable dans le monde interdépendant d'aujourd'hui.

Cependant, étant donné l'ampleur des crises de santé humanitaires et la lenteur des progrès en matière de lutte contre la violence basée sur le sexe, en dépit de près de 20 années de débats internationaux et d'engagements, une approche plus délibérée et plus ciblée s'impose, afin d'améliorer véritablement la santé et des droits des personnes touchées par les conflits ou les situations post-conflits. Ceci passe par une plus grande visibilité politique et par une coopération internationale et mondiale.

Les décideurs de politiques étrangères doivent placer la santé et les droits des femmes et des filles, et la prévention de l'exploitation et les abus sexuels, de violence sexuelle et basée sur le genre, au centre de leurs stratégies de politique humanitaire. Cette approche permettra ainsi de s'assurer que les stratégies sont en place et que les ressources requises sont allouées pour consolider la sensibilisation et la prévention du VIH, et pour soutenir les victimes d'exploitation et d'abus.

L'Union africaine et les Nations unies devraient unir leurs forces pour placer la priorité sur la santé humanitaire, sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, et sur l'accès des victimes aux services de santé, dans le cadre de leurs efforts de diplomatie mondiale, tout en veillant à ce qu'une réponse proportionnelle soit apportée. Le partenariat H6, organe technique du mouvement *Every Woman Every Child* (voir ci-dessous), peut fournir un soutien technique pour s'assurer que la santé est systématiquement incluse dans les interventions humanitaires, permettant ainsi de renforcer la résilience et de s'attaquer aux causes profondes de la souffrance humaine. Des interventions d'une telle ampleur nécessiteront une solidarité mondiale accrue pour l'Afrique.

Diplomatie mondiale en matière de santé et droit à la santé

La diplomatie mondiale en matière de santé rassemble la santé publique, les affaires internationales, la gestion, le droit et l'économie et se concentre sur les négociations qui façonnent et gèrent l'environnement politique mondial de la santé (25). En outre, elle vise à faire respecter l'état de droit et à faire en sorte que les populations les plus exposées bénéficient d'une protection de base, qu'elles disposent des moyens permettant de restaurer leur dignité et leur santé, et que des voies de recours juridiques soient en place et accessibles à toutes les personnes touchées par la crise. La diplomatie mondiale en matière de santé prouve que l'accès à des services de santé de qualité est un droit fondamental non dépendant du sexe, de l'âge, de la race, de l'orientation sexuelle ou du domicile. Ce droit doit s'exercer également dans les situations humanitaires.

L'initiative « Politique étrangère et santé mondiale » a été créée en 2006 par les ministres des Affaires étrangères du Brésil, de la France, de l'Indonésie, de la Norvège, du Sénégal, de l'Afrique du Sud et de la Thaïlande. L'initiative fait valoir les raisons pour lesquelles la santé mondiale devrait occuper une place stratégique dans l'agenda international. Elle reconnaît que la santé mondiale est à la fois une priorité en matière de sécurité à l'échelle mondiale et nationale, et que l'objectif de l'équité en santé repose sur le développement durable, la solidarité mondiale et la coopération internationale.

L'initiative a mis en lumière les problèmes de santé critiques dans les situations de conflit et les situations humanitaires et a mobilisé les forces d'action par le biais de plusieurs résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Il s'agit notamment d'une résolution sur les maladies infectieuses émergentes et les ressources humaines pour la santé (A/RES/64/108, en 2009), et sur la protection des infrastructures sanitaires et du personnel de santé dans les situations humanitaires et de conflit (A/RES/69/132, en 2014). En 2015, le groupe a présenté la résolution A/RES/70/183 sur l'amélioration de la gestion des crises sanitaires internationales.

Renforcement de la coopération UA/ONU pour des solutions durables et centrées sur l'être humain

L'Union africaine et les Nations unies collaborent depuis longtemps dans les domaines du développement durable et du maintien de la paix et de la sécurité. Lorsque le Conseil de sécurité de l'ONU envisage la mise en place d'une opération de paix en Afrique ou envisage l'implantation d'une opération de paix en Afrique, son partenaire de choix est l'Union africaine. L'Afrique a développé d'importantes capacités en matière d'opérations de paix au cours de la dernière décennie (25). Outre le déploiement de huit opérations de paix de l'UA, les pays africains ont fourni près de 50 % de tous les soldats de la paix de l'ONU (26).

La situation sécuritaire complexe et multidimensionnelle en Afrique exige de nouvelles approches allant au-delà des opérations de paix traditionnelles mandatées par l'ONU. Dans cette optique, l'Union africaine a eu recours à plusieurs initiatives régionales ponctuelles de sécurité pour tenter de s'adapter et de relever des défis sécuritaires qui dépassent les frontières de ses États membres. Il s'agit notamment de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, de la Force opérationnelle interarmées multinationale, qui a pour mandat de mettre fin à Boko Haram, et de la Force interarmées du G5 Sahel (27).

En 2015, le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a formulé plus de 160 recommandations sur la manière d'améliorer la conception et l'exécution des opérations de paix des Nations unies, en se concentrant en particulier sur la manière de rendre le maintien de la paix plus réactif et mieux adapté aux besoins. La création d'une relation plus forte entre l'UA et l'ONU est l'une des recommandations clés du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. En 2016, le Secrétaire général de l'ONU et l'Assemblée générale des Nations unies ont appelé à un partenariat renforcé avec l'Union africaine.

Le Conseil de sécurité a également souligné l'importance d'un partenariat renforcé, en particulier dans ses résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). Il a insisté sur l'importance de la transparence, de la responsabilité et du respect des normes internationales, y compris l'adoption de mesures adéquates visant à prévenir et combattre l'impunité en matière d'exploitation et d'abus sexuels.

Le Cadre conjoint UA/ONU pour un partenariat renforcé en faveur de la paix et de la sécurité, adopté en avril 2017, s'appuie sur une déclaration ONU-UA de 2006 intitulée « Renforcement de la coopération ONU-UA : cadre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine ». Le nouveau cadre fournit aux deux organisations une feuille de route institutionnelle solide pour établir un partenariat stratégique et opérationnel efficace, et il constitue la pierre angulaire des efforts de l'Union africaine pour continuer à transformer son architecture de paix et de sécurité. Il souligne l'importance du respect du droit humain et humanitaire international et la nécessité, pour les deux organisations, de collaborer et de se soutenir mutuellement dans cette visée.

Dans le contexte du présent Cadre, les actions coordonnées visent à élaborer des solutions durables face aux défis actuels et futurs, sur la base des principes de complémentarité, d'avantage comparatif, de partage des charges et de responsabilité collective, afin de répondre rapidement, de manière cohérente et décisive et ainsi prévenir, gérer et résoudre les conflits.

Partenariat multipartite pour former des soldats au Malawi sur les questions de genre

Le Malawi a contribué pour la première fois au maintien de la paix des Nations Unies en 1994. Aujourd'hui, la Force de défense du Malawi (MDF) a déployé plus de 900 militaires dans le cadre de plusieurs opérations de paix en Afrique, y compris en République démocratique du Congo (28). La MDF a joué le rôle de promoteur du renforcement des approches du VIH et de la violence sexuelle et basée sur le genre fondées sur les droits de l'homme, comme en témoigne l'engagement de la MDF à faire respecter la résolution 1983 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies qui encourage l'inclusion de la prévention, du traitement, des soins et du soutien en matière de VIH dans la mise en œuvre des mandats de maintien de la paix. Le Malawi a été l'un des premiers pays de la région à fournir une formation préalable au déploiement respectant pleinement les exigences de la résolution 1983, grâce à un partenariat entre la MDF, l'ONUSIDA, le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et Global Crisis Solutions, un groupe de réflexion sur la sécurité humaine et le développement basé en Afrique du Sud.

Dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre la résolution 1983 (2011) et la résolution 2272 (2016), qui traitent de l'exploitation et des abus sexuels commis par des soldats de la paix de l'ONU, l'ONUSIDA a formé des officiers et des sous-officiers de la MDF en 2014 et 2016, avant leur déploiement dans l'est de la RDC. La formation visait à améliorer les connaissances et les compétences de la MDF dans les domaines des droits de l'homme et de la protection des civils, de la prévention du VIH et de la violence sexiste, et de la promotion de l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix.

Au cours d'un entretien, un soldat de la MDF en poste à la mission conjointe des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) depuis 2017 a déclaré qu'elle était fière de son premier travail qui consistait à effectuer des patrouilles visant à instaurer un climat de confiance, à aider la police soudanaise à renforcer les capacités ainsi qu'à sensibiliser les civils et les personnes déplacées sur des questions telles que la police de proximité et la violence sexuelle et basée sur le genre.

H6 : Une plateforme éprouvée pour coordonner l'action en matière de santé et de droits des femmes, des enfants et des adolescents

En ces temps d'augmentation des conflits et des crises humanitaires, les pays ont besoin et attendent une réponse intégrée de la part des partenaires au développement, y compris le système des Nations Unies, qui transcende les cloisonnements sectoriels de sorte à maximiser l'efficacité et l'efficience et à s'attaquer aux déterminants communs de la pauvreté, de la santé défaillante et de l'inégalité. Le Partenariat H6 réunit les mandats et les capacités de l'OMS, de l'ONUSIDA, de l'UNICEF, de l'ONU Femmes, de l'UNFPA et de la Banque mondiale. Le travail du H6 est particulièrement utile dans les situations humanitaires.

Le H6 est l'organe technique national du mouvement *Every Woman Every Child* (EWEC). La Stratégie mondiale de l'EWEC pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents 2015-2030 fournit une feuille de route pour que les pays travaillent à la réalisation d'une série d'objectifs dans le cadre des objectifs de développement durable, y compris la réduction des inégalités, le renforcement des systèmes de santé fragiles et la promotion d'approches multisectorielles pour mettre fin à tous les décès évitables de femmes, d'enfants et d'adolescents et assurer leur santé et leur bien-être.

La promotion de la santé dans les situations humanitaires fait partie des priorités de l'EWEC. Les partenaires de l'EWEC ont aidé les pays en révisant les directives pertinentes sur la santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente et la nutrition, y compris le Manuel de terrain inter-institutions sur la santé sexuelle et reproductive dans les situations humanitaires (29). Le Guide de terrain sur la santé des nouveau-nés dans les situations humanitaires (30) a été testé sur le terrain en Somalie et au Soudan du Sud. L'initiative EWEC est en train de définir un programme de recherche prioritaire pour la santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente et de mettre en place des programmes de nutrition dans les situations humanitaires et de conflit (31).

Aperçu des actions du partenariat H6 dans les situations humanitaires

Alors que la crise de l’Ebola s’aggravait au Liberia, les ressources du H6 ont été reprogrammées pour se concentrer sur le renforcement des services de santé maternelle et néonatale affaiblis par la crise. Au niveau des politiques, les résultats clés obtenus ont inclus l’élaboration d’un plan national de rétablissement post-ebola. Le H6 a également fourni son soutien pour redynamiser la santé du système de gestion des informations de santé (32).

Au Cameroun, la présence de Boko Haram dans la province du Nord a engendré une insécurité et des taux élevés de vacance d’emploi parmi les prestataires de soins de santé qualifiés. En conséquence, le coordonnateur de pays H6 a été transféré dans la province pour renforcer la coordination du soutien des partenaires H6 au système de santé, des postes de santé aux établissements de santé de niveau secondaire. Le soutien programmatique aux communautés a aidé les prestataires de soins de santé à surmonter le sentiment d’insécurité et à reprendre le travail.

Les pays de la région des États arabes ont reçu une assistance technique du H6 pour renforcer les services Santé maternelle, néo-natale, infantile et des adolescents (MNCAH) dans les situations humanitaires, évaluer les objectifs et indicateurs en matière de Santé reproductive, maternelle, néo-natale, infantile et des adolescents (RMNCAH) et renforcer l’adoption d’outils de surveillance aux niveaux national et infranational afin d’améliorer la mesure de la mortalité maternelle, néonatale et infantile (33).

Le partenariat H6 se trouve dans une période de renouvellement stratégique. Le nouveau cadre de vision et de résultats H6 2020 fait du H6 une plate-forme transformatrice pour le soutien technique et les conseils politiques permettant de créer des partenariats et d’obtenir des résultats au niveau national. Le Cadre donne la priorité à un certain nombre de résultats pour concentrer l’attention politique, renforcer la capacité unique de l’ONU à sortir d’impasses politiques via la négociation, mobiliser des réseaux pour s’attaquer à des défis sociétaux complexes et faire en sorte que l’ONU parle d’une seule voix. Le Cadre met également l’accent sur la fourniture d’un appui technique personnalisé et adapté au contexte aux pays qui en ont le plus besoin, en particulier dans les situations humanitaires (tableau 3).

En mobilisant les équipes de pays H6 et les réseaux régionaux transnationaux, le H6 peut promouvoir la santé humanitaire, soutenir l’Union africaine dans ses efforts visant à passer des interventions humanitaires au développement durable, et soutenir les efforts de prévention des crises chaque fois que cela est possible. Le H6 peut fournir un espace structuré pour des engagements entre l’UA et l’ONU sur la prévention, la réponse et la formation sur le VIH, la violence sexuelle et basée sur le genre, l’accès à la santé sexuelle et reproductive et les droits dans les situations humanitaires. Il peut en outre servir de source de plaidoyer politique et d’expertise technique pour encourager et soutenir l’UA à partager les meilleures pratiques et faciliter la coopération régionale sud-sud sur ces questions.

Le H6 peut tirer parti de ses partenariats avec d'autres organismes politiques régionaux africains afin de s'engager davantage dans une planification et une analyse conjointes structurées avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le CDC africain.

Soutien régional du H6 à la feuille de route de l'Union africaine (32)

Le Fonds Muskoka soutient le H6 pour le renforcement de la collaboration interinstitutions, y compris la programmation conjointe, la budgétisation, la mobilisation conjointe de ressources financières et une forte coordination de la mise en œuvre en vue d'obtenir les résultats escomptés (33). La mise en place d'une plateforme Muskoka 2.0/H6 au niveau régional et national est prévue. Cette plateforme servira de véhicule pour la mise en œuvre programmatique de l'Union africaine sur la santé, le bien-être et les droits, intitulée « Dividende démographique » (34).

Tableau 3. Plan de mise en œuvre du H6 2020: L'adoption de mesures dans des situations humanitaires et fragiles constitue l'un des six piliers du Cadre de résultats du H6 2020

Contextes humanitaires	Priorités stratégiques du H6	Indices pour les résultats de 2030 dans les pays prioritaires	Indices pour les résultats des extraits de 2020 dans les pays prioritaires
But: Que toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, aient accès à des services de santé ininterrompus et à un soutien dans les situations humanitaires, dans le cadre de systèmes de santé et de systèmes sociaux résilients, préparés et réactifs	<p>Accès interrompu à des services de soins en matière de santé sexuelle et reproductive dans des situations humanitaires</p> <p>Tolérance zéro pour la violence sexuelle et sexiste</p> <p>Complémentarité de la coordination intergroupes en matière de SSRD et de la prévention de la violence sexuelle</p>	<p>Indice RMNCAH de compte à rebours composite</p> <p>Indice de couverture santé universelle</p> <p>Proportion de victimes de viol qui ont reçu une prophylaxie post-exposition (PPE) au VIH dans les 72 heures suivant un incident</p> <p>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui sont émâciés</p>	<p>Intégration des plans SRMCAH fondés sur les droits de l'homme et sensibles au genre dans les plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence</p> <p>Accroître le financement équitable de la Santé sexuelle, reproductive, maternelle, néo-natale, infantile et des adolescents (SRMCAH), y compris l'accès à des produits de première nécessité dans des situations humanitaires et fragiles</p>

Événement parallèle de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies

« Vers une coopération intensifiée entre l'ONU et l'UA pour l'élimination des violences sexuelles et basées sur le genre, et pour la protection de la santé et des droits des femmes et des enfants dans les contextes humanitaires »

Cette manifestation parallèle offre l'occasion de réunir les parties prenantes afin de galvaniser l'engagement politique au plus haut niveau visant à mettre en œuvre l'appel du Secrétaire général de l'ONU en faveur d'une tolérance zéro en matière de violence sexuelle et basée sur le genre, la position de tolérance zéro de l'Union africaine sur l'exploitation et les abus sexuels. Elle permettra de promouvoir la prévention et l'élimination du VIH chez les populations vulnérables dans les conflits et crises humanitaires, ainsi que dans le contexte des opérations de maintien de la paix, par le biais d'une meilleure sensibilisation sur les mesures préventives contre le VIH et en facilitant l'accès aux services de santé pour les personnes touchées. Il est nécessaire de responsabiliser davantage tous les États Membres et les parties aux conflits armés sur ces questions.

Ce dialogue offre une plateforme de plaidoyer de haut niveau pour une réponse humanitaire holistique qui donne la priorité aux droits et à la santé des femmes, des adolescents et des enfants, avec le soutien du partenariat H6. Ce faisant, il appelle à une réponse multisectorielle pour promouvoir la sécurité humaine en s'attaquant aux causes profondes de la violence sexuelle et basée sur le genre, et en fournissant des remèdes et une aide aux victimes, notamment par le biais d'actions conjointes de l'UA/ONU centrées sur les êtres humains.

Cette manifestation s'inscrit dans le contexte d'autres initiatives pertinentes et vise à poursuivre leur mise en œuvre, notamment l'initiative Spotlight,² les récentes discussions du Conseil de sécurité et les plans de réforme de l'ONU.³

² L'initiative Spotlight est un partenariat ONU/UE portant sur les investissements dans les pays africains confrontés à des situations humanitaires.

³ Le 12 septembre 2018, le Conseil de sécurité a débattu de la réforme du maintien de la paix, débat qui a mis en exergue le fait que l'exploitation et les abus sexuels sont parmi les violations les plus graves des normes de conduite et de discipline commises par les soldats de la paix. Le débat du CSNU a fait suite aux recommandations du Secrétaire général António Guterres dans son rapport sur les mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (février 2017), dans lequel il expose sa stratégie visant à améliorer l'approche de l'Organisation à l'échelle du système en matière de prévention et de réponse à l'exploitation et aux abus sexuels (36).

Recommandations

S'appuyant sur l'expérience et la résilience de l'Afrique à travers des actions centrées sur les personnes pour réaliser les objectifs de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 de l'UA, et dans le contexte du Cadre UA/ONU pour un partenariat renforcé en faveur de la paix et de la sécurité, l'Union africaine et l'ONUSIDA formulent les recommandations suivantes pour une coopération stratégique renforcée afin d'améliorer la prévention du VIH et de mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels ainsi qu'à la violence sexiste dans les situations humanitaires.

Action conjointe Union africaine-Nations unies

Établir un programme commun et guider l'action concertée pour s'attaquer aux liens entre la violence sexuelle et basée sur le genre, l'exploitation et les abus sexuels, la santé et les droits des femmes et des hommes, le VIH dans les situations humanitaires, en particulier parmi les réfugiés et les populations déplacées :

- Élaborer un programme de travail conjoint à moyen terme, dans le contexte du Cadre conjoint ONU/UA de partenariat renforcé entre l'UA et l'ONU pour la paix et la sécurité, dont les consultations seront lancées lors du sommet de l'UA de janvier 2019.
- Convoquer une réunion annuelle entre les dirigeants de l'UA et le partenariat H6 afin d'élaborer et de suivre une feuille de route annuelle pour faire avancer le programme. Ces actions seront soutenues par des réunions trimestrielles entre les experts de l'UA et les partenaires du H6.
- Élaborer un plan d'action conjoint global et intégré UA-ONU, à la suite d'un examen des premiers travaux en vue de l'élaboration d'un protocole de l'UA pour l'appui à la santé dans les opérations de maintien de la paix (36). Entre autres choses, le Plan prévoit ce qui suit :
 - > Inclure le développement d'outils pour les programmes de formation et de sensibilisation sur les questions des violences sexuelles et basées sur le genre, de l'exploitation et des abus sexuels, et du VIH pour le personnel en uniforme dans les opérations de maintien de la paix de l'UA et de l'ONU dans les situations de conflit et d'après-conflit.

- > Conduire à l'élaboration d'une procédure standard de la Force africaine en attente pour lutter contre le VIH, la violence sexuelle et basée sur le genre dans les opérations de maintien de la paix, et contre tous problèmes découlant de l'aide aux victimes et des actions correctives.
- > Viser à renforcer l'architecture UA-ONU pour une action conjointe visant à lutter contre le VIH dans les situations d'urgence, y compris les situations de conflit et d'après-conflit, et à faire en sorte que les interventions reflètent les engagements internationaux les plus récents et les moyens les plus efficaces de lutter contre le VIH et la violence sexuelle liée au conflit. Ceci, en rendant disponible le dépistage volontaire et des services de conseil aux patients, et en fournissant des mesures correctives et d'autres formes d'aide aux victimes de violences sexuelles et basées sur le genre.
- Mener un plaidoyer ciblé en faveur de la mobilisation des ressources et de la création de partenariats pour renforcer la mise en œuvre coordonnée des programmes de prévention, de soins et de traitement du VIH, y compris les activités d'information, d'éducation et de communication, le renforcement des ressources humaines et l'intégration des services liés au VIH dans la prestation de soins primaires dans les situations humanitaires.

Recommandations à l'intention de l'Union africaine

- Encourager l'A3 à inscrire la question de la violence sexuelle et basée sur le genre et la protection de la santé et des droits des femmes et des enfants dans des situations de fragilité et de conflit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité des Nations unies pendant leurs présidences.
- Assurer une large diffusion des recommandations présentées dans ce document d'information et des discussions lors de l'événement parallèle susmentionné de l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire des organes compétents de l'UA et de ses organes subsidiaires, y compris pendant le Sommet des chefs d'État de l'UA en janvier 2019.

Recommandations pour les Nations unies

- Améliorer et renforcer la collaboration au sein du système des Nations unies afin d'assurer une information plus systématique sur le VIH, l'exploitation et les abus sexuels, la violence sexuelle et basée sur le genre, et la santé des femmes et des enfants dans les situations de conflit, en s'appuyant sur les données de divers partenaires tels que l'ONUSIDA, le Département des opérations de maintien de la paix, l'OIM et l'ONU Femmes, dans le but d'éclairer les interventions humanitaires aux niveaux national, régional et mondial.
- Mettre en place des mécanismes novateurs de renforcement de la collaboration entre le HCDH, le HCR, le PAM et l'OIM aux niveaux national et régional afin de renforcer la mise en œuvre conjointe du cadre de résultats du H6 2020 dans les situations humanitaires.
- Les agences de santé de l'ONU travailleront en étroite collaboration avec l'UNISDR pour intégrer les priorités du H6 dans le programme de résilience pour la réduction des risques de catastrophe et pour renforcer les liens entre les partenaires humanitaires et de développement afin de s'attaquer aux vulnérabilités persistantes dans les situations fragiles, notamment via une collaboration renforcée avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

Références

1. Global trends: forced displacement in 2017. Geneva: United Nations High Commissioner for Refugees; 2018 (<http://www.unhcr.org/5b27be547.pdf>).
2. Fragility, conflict and violence. Washington, DC: World Bank; 2017 (<http://www.worldbank.org/en/research/dime/brief/fragility-conflict-and-violence>).
3. Adeniyi A. The human cost of uncontrolled arms in Africa: cross-national research on seven African countries. Oxford: Oxfam International; 2017 (https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/rr-human-cost-uncontrolled-arms-africa-080317-en.pdf).
4. Aucoin C. Less armed conflict but more political conflict in Africa. Pretoria: Institute for Security Studies; 2017 (<https://issafrica.org/iss-today/less-armed-conflict-but-more-political-violence-in-africa>).
5. EM-DAT: the International Disaster Database—version v11.08. Brussels: Université catholique de Louvain (<https://www.emdat.be/>).
6. United Nations General Assembly. A/64/365. Global health and foreign policy: strategic opportunities and challenges—note by the Secretary-General. New York: United Nations; 2009 (<http://www.who.int/trade/foreignpolicy/FPGH.pdf>).
7. Momodu S. Africa most affected by refugee crisis. Africa Renewal. 25 November 2016 (<https://www.un.org/africarenewal/magazine/december-2016-march-2017/africa-most-affected-refugee-crisis>).
8. Briody C, Rubenstein L, Roberts L, Penney E, Keenan W, Horbar J. Review of attacks on healthcare facilities in six conflicts of the past three decades. *Conflict and Health*. 2016;12:19 (<https://conflictandhealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s13031-018-0152-2>).
9. World Health Assembly. A69/15. Health in the 2030 Agenda for Sustainable Development: report by the Secretariat. Geneva: World Health Organization; 2016 (apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA69/A69_15-en.pdf).
10. The global burden of disease: generating evidence, guiding policy—sub-Saharan African regional edition. Seattle, WA: Institute for Health Metrics and Evaluation; 2010 (http://www.healthdata.org/sites/default/files/files/data_for_download/2013/WorldBank_SubSaharanAfrica/IHME_GBD_WorldBank_SubSaharanAfrica_FullReport.pdf).
11. Humanitarian action: 2018 overview. New York: United Nations Population Fund; 2018 (https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UNFPA_HumanitAction_18_20180124_ONLINE.pdf).

12. Maternal mortality: key facts—16 February 2018. Geneva: World Health Organization; 2018 (<http://www.who.int/en/news-room/fact-sheets/detail/maternal-mortality>).
13. Cutter SL. The forgotten casualties redux: women, children, and disaster risk. *Global Environmental Change*. 2017;42:117–121.
14. Heise L, McGrory E. Greentree II: violence against women and girls and HIV—report on a high-level consultation on the evidence and implications—12–14 May 2015, Greentree Estate, New York. London: STRIVE Research Consortium and London School of Hygiene and Tropical Medicine; 2016.
15. Wood EJ. Rape as a practice of war: toward a typology of political violence. *Politics and Society*. 2018 (doi.org/10.1177/0032329218773710).
16. Parker S. Hidden crisis: violence against Syrian female refugees. *Lancet*. 2015;385(9985):2341–2342.
17. Vu A, Adam A, Wirtz A, Pham K, Rubenstein L, Glass N, et al. The prevalence of sexual violence among female refugees in complex humanitarian emergencies: a systematic review and meta-analysis. *PLOS Currents Disasters* 2014;6.
18. De Waal A, Klot J, Mahajan M. HIV/AIDS, security and conflict: new realities, new responses. New York: Social Science Research Council; 2009.
19. Spangaro J, Adogu C, Ranmuthugala G, Powell Davies G, Steinacker L, Zwi A. What evidence exists for initiatives to reduce risk and incidence of sexual violence in armed conflict and other humanitarian crises? A systematic review. *PLOS ONE*. 2013;8:e62600.
20. Hossain M, Zimmerman C, Watts C. Preventing violence against women and girls in conflict. *Lancet*. 2014;383(9934):2021–2022.
21. Tappis H, Freeman J, Glass N, Doocy S. Effectiveness of interventions, programs and strategies for gender-based violence prevention in refugee populations: an integrative review. *PLOS Currents Disasters*. 2016;8.
22. United Nations General Assembly. A/72/525. Restructuring of the United Nations peace and security pillar: report of the Secretary-General. New York: United Nations; 2017.
23. United Nations General Assembly. A/Res/66/290. Resolution adopted by the General Assembly on 10 September 2012. New York: United Nations; 2012.
24. Global health diplomacy. Geneva: World Health Organization (<http://www.who.int/trade/diplomacy/en/>).

25. De Coning C. Peace enforcement in Africa: doctrinal distinctions between the African Union and United Nations. *Contemporary Security Policy*. 2017;38:1,145–160 (doi.org/10.1080/13523260.2017.1283108).
26. United Nations peacekeeping operations: fact sheet—31 December 2016. New York: United Nations; 2016 (<https://peacekeeping.un.org/en/peacekeeping-fact-sheet-dec-2016>).
27. De Carvalho G, Leijenaar A. Ad hoc security initiatives a potential force multiplier for the AU. Pretoria: Institute for Security Studies; 2017 (<https://issafrica.org/iss-today/ad-hoc-security-initiatives-a-potential-force-multiplier-for-the-au>).
28. Malawi. United Nations Peacekeeping (<https://peacekeeping.un.org/en/malawi>).
29. Inter-agency field manual on reproductive health in humanitarian settings. Geneva: Inter-agency Working Group on Reproductive Health in Crises; 2010 (http://www.who.int/reproductivehealth/publications/emergencies/field_manual_rh_humanitarian_settings.pdf).
30. Newborn health in humanitarian settings field guide. New York: United Nations Children’s Fund; 2017.
31. Every Woman Every Child advocacy road map: humanitarian and fragile settings. Geneva: World Health Organization; 2017 (http://www.everywomaneverychild.org/wp-content/uploads/2017/02/Humanitarian_EWEC-Advocacy-Roadmap-2017_final.pdf).
32. H6 partnership annual report 2016: harnessing the collective strengths of the UN system to improve the health of women, children and adolescents. New York: United Nations Population Fund; 2017 (https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UN_H6_Annual_Rep.pdf).
33. H6 partnership annual report 2017: collective drive to improve the health of women, children and adolescents everywhere. New York: United Nations Population Fund; 2018 (https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/H6_Annual_Report_2017_Final_20June.pdf).
34. Regional interventions action plan for west and central Africa 2018–2021. New York: United Nations Population Fund; 2017 (https://www.unfpa.org/sites/default/files/admin-resource/Final_RIAP_WCARO.pdf).
35. United Nations General Assembly. A/71/818. Special measures for protection from sexual exploitation and abuse: a new approach. Report of the Secretary-General. 28 February 2017. New York: United Nations; 2017.
36. African Union developing protocol for supporting health in peacekeeping operations. Press release. 3 October 2013. Addis Ababa: African Union; 2013 (<https://au.int/en/pressreleases/20131003>).

Copyright : © 2018

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
Tous droits de reproduction réservés.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'ONUSIDA aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. L'ONUSIDA ne garantit pas que l'information contenue dans la présente publication est complète et correcte et ne pourra être tenu pour responsable des dommages éventuels résultant de son utilisation.

ONUSIDA/JC2934

ONUSIDA
Programme commun des
Nations unies sur le VIH/sida

20 Avenue Appia
1211 Genève 27
Suisse

+41 22 791 3666

unaids.org/fr/